

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU LUNDI 19 MAI 2014 A VOUZIER**

Ayant pouvoir de vote : *Mesdames* Martine BAUDART ; Isabelle BECHARD ; Agnès BEGNY ; Pauline COSSON ; Josette COURAULT ; Christine DAPPE ; Marie-Hélène DEVER ; Béatrice FABRITIUS ; Marie-Hélène FOURCART ; Brigitte GERARD ; Christelle HERBAY ; Ghislaine JACQUET ; Sylvie LEFORT ; Maryvonne LENFANT ; Patricia LESUEUR ; Marie-Odile MASLACH ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Louise NOIRANT ; Karine PASSERA ; Françoise PAYEN ; Chantal PIEROT ; Suzanne RAULIN ; Magalie ROGER ; Anne SEMBENI ; Andrée THOMAS ; Martine VERNEL ; *Messieurs* Claude ADAM ; Michel ADIN ; François BARDIAUX ; Régis BARRE ; Thierry BAUSSART ; Patrick BEBIN ; Tony BESANCON ; Bernard BESTEL ; Guy BOIZET ; Daniel BOUILLON ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Patrick BROUILLON ; Jean BROYER ; Roland CANIVENQ ; Dominique CARPENTIER ; Joël CARRE ; Michel CARTELET ; Thierry CHARTIER ; Michel COLIN ; Dominique COLSON ; Gilles COLSON ; Jean-Pierre CORNEILLE ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Dominique DANNEAUX ; Claude DEBOURCES ; Gérard DEGLAIRE ; Thierry DEGLAIRE ; Pierre DEMISSY ; Bruno DESWAENE ; Christophe DION ; Yann DUGARD ; Philippe ETIENNE ; Patrice FERON ; Vincent FLEURY ; René FRANCAERT ; Régis GAVART ; Vincent GAVART ; Bernard GIRONDELOT ; Olivier GODART ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Jacques GROSSELIN ; Bertrand HAULIN ; Eric HAULIN ; Philippe HENRY ; Christian HULOT ; Benoît HUREAU ; Bruno JUILLET ; Hervé LAHOTTE ; Dominique LAMY ; Jacques LANTENOIS ; Pierre LAURENT-CHAUVET ; Gilles LEJEUNE ; Patrick LESOILLE ; Christian LONGHAIS ; Jean-Marc LOUIS ; Xavier MACHINET ; André MALVAUX ; Christophe MANCEAUX ; Jean-Eric MANESSE ; Raoul MAS ; Jean-Philippe MASSON ; Frédéric MATHIAS ; François MEENS ; Michel MEIS ; Alain MEUNIER ; Christian MIELCAREK ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; Denis OUDIN ; Hubert OUDIN ; Guy PAYEN ; Ludovic PHILIPPE ; Jean-Yves PIC ; Florent PIERSON ; Georges PINCON ; Francis POTRON ; Guillaume QUEVAL ; Patrick RACOUR ; Michel RATAUX ; Bruno RAUSSIN ; Damien RENARD ; Thierry RENAUX ; Jean-Pol RICHELET ; Mickaël SCHWEMMER ; Alain SEMBENI ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Vincent THIERION .

Représentés :

Monsieur Francis CANNAUX donne pouvoir de vote à Monsieur Raoul MAS ;
Monsieur Benoît SINGLIT donne pouvoir de vote à Madame Agnès BEGNY ;
Monsieur Dominique THOREL donne pouvoir de vote à Monsieur Frédéric MATHIAS ;
Monsieur Bruno VALET donne pouvoir de vote à Monsieur Jean-Marc LOUIS.

Absents excusés : *Messieurs* Pascal BOXEBELD ; René BRUAUX ; Francis CANNAUX ; Benoît SINGLIT ; Pierre THIERY ; Dominique THOREL ; Bruno VALET.

Absents non excusés : *Madame* Régine BRUSA ; *Messieurs* Eladio CERRAJERO ; Didier LANGE ; Jean-Pierre LELARGE.

Le quorum étant atteint, M. SIGNORET ouvre la séance.

Monsieur Raoul MAS est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur SIGNORET fait part de la démission de M. COLIN, de son siège de Vice-Président rappelant que celle-ci ne sera effective qu'à réception de l'acceptation par M. le Préfet des Ardennes.

Monsieur SIGNORET regrette ce choix et remercie vivement M. COLIN pour l'excellent travail qu'il a réalisé au cours du précédent mandat en tant que vice-président, chargé de finances.

D'autre part, le Président annonce le départ de Monsieur FORGET, Directeur Général des Services, au 30 juin prochain qui va intégrer par mutation une collectivité ardennaise.

Monsieur SIGNORET le remercie pour le travail accompli durant ces années passées au sein de la 2C2A.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DES SEANCES DES 11/03/2014 et 24/04/2014

Compte rendu de la séance du 11/03/2014

Les membres du conseil approuvent ce compte rendu à l'unanimité, moins 3 abstentions.

Compte rendu de la séance du 24/04/2014

- 1) M. COLIN soulève une erreur dans le résultat des votes de l'élection du président ; En effet, il fallait lire dans la partie **« Election du Président » - Deuxième tour de scrutin**

Le Président, doyen de l'Assemblée, a invité l'assemblée à procéder au second tour de l'élection d'un Président, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Chaque membre du Conseil Communautaire a remis fermé son bulletin de vote dans l'une des urnes prévues à cet effet, sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| | |
|---|--|
| Nombre de bulletins | 123 |
| Bulletins litigieux à déduire (articles L 65 L 66 du code électoral)..... | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés | 123 (<i>au lieu de 111 comme indiqué par erreur</i>) |
| Majorité absolue..... | 62 |

Ont obtenu :

| | |
|--------------------------|---------|
| M Francis SIGNORET | 63 voix |
| M Frédéric MATHIAS | 60 voix |

M. Francis SIGNORET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

- 2) Deux remarques sont formulées s'agissant du résultat du vote des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents. En effet, il y est inscrit que cette délibération a été acceptée à l'unanimité alors qu'une 1 voix contre et 2 abstentions ont été relevées.

Monsieur SIGNORET répond que la voix contre n'a pas été recensée ; Les abstentions n'étant pas comptabilisées dans les suffrages exprimés ; c'est pourquoi le résultat est annoncé comme étant unanime.

- 3) D'autre part, M. Laurent Chauvet indique qu'au cours du précédent conseil, il a été proposé de voter les indemnités de fonctions des élus dans des conditions telles que la ligne budgétaire n'était pas impactée. M. Potron ajoute que l'augmentation de ce poste est de 200 000 euros sur 6 ans. Il estime que la présentation effectuée n'a pas exposé clairement la réalité et qu'avec une explication plus limpide, le vote n'aurait peut-être pas été le même.

Monsieur SIGNORET indique avoir présenté une baisse de 15% par rapport au plafond maximal. Il ajoute que la revalorisation des indemnités mensuelles fait écho à une demande de plusieurs vices présidents. Il rappelle que les élus effectuent énormément de déplacements pour la 2C2A, utilisent leur téléphone personnel ce qui engendre des frais importants.

Monsieur COLIN souhaite préciser qu'il n'a jamais fait une telle demande.

Les membres du conseil approuvent ce compte rendu à 76 voix POUR, 26 voix CONTRE et 16 abstentions.

2. REGLE DE COMPOSITION DU BUREAU

Monsieur SIGNORET indique, qu'à la suite d'une réunion avec les Vice-Présidents de la 2C2A, il a été décidé de proposer de maintenir la même composition du bureau que la précédente mandature, soit :

24 membres au sein du Bureau assurant une représentativité territoriale, incluant le président et les vice-présidents,

- 3 représentants pour le canton de Buzancy,
- 3 représentants pour le canton du Chesne,
- 3 représentants pour le canton de Grandpré,
- 3 représentants pour le canton de Machault,
- 3 représentants pour le canton de Monthois,
- 3 représentants pour les communes du canton de Vouziers,
- 6 représentants pour la ville de Vouziers, dont le maire qui est vice-président ou président. »

Les membres du conseil approuvent la composition du bureau telle que présentée, ci-dessus, à l'unanimité.

3. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Election au scrutin secret et à la majorité absolue

Le Président de la 2C2A et les vice-Présidents ayant déjà été élus lors du conseil de communauté du 19 avril 2014, les sièges suivants restent donc à pourvoir :

- 2 représentants pour le canton de Buzancy,
- 2 représentants pour le canton du Chesne,

- 2 représentants pour le canton de Grandpré,
- 2 représentants pour le canton de Machault,
- 2 représentants pour le canton de Monthois,
- 2 représentants pour les communes du canton de Vouziers,
- 4 représentants pour la ville de Vouziers,

Il est fait appel à candidatures et sont enregistrées les candidatures suivantes

- Pour le canton de Buzancy : Jean-Pierre CORNEILLE et Francis POTRON
- Pour le canton du Chesne : Claude DEBOURCES et Benoît SINGLIT
- Pour le canton de Grandpré : Michel MEIS et Ludovic PHILIPPE
- Pour le canton de Machault : Régine BRUSA et Christophe MANCEAUX
- Pour le canton de Monthois : Agnès MERCIER et Gérard SOUDANT
- Pour le canton de Vouziers : Tony BESANCON, Béatrice FABRITIUS et Olivier GODART
- Pour la Ville de Vouziers : Claude ADAM, Dominique CARPENTIER, Dominique LAMY, Patricia LESUEUR, Françoise PAYEN

M FORGET précise que les bulletins de vote ne respectant pas la répartition précédemment présentée seront considérés comme nuls.

Le Président a ensuite ouvert la cession de vote.

Chaque membre du Conseil Communautaire a remis fermé son bulletin de vote dans l'une des urnes prévues à cet effet.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

| | |
|---|-----|
| Nombre de bulletins | 118 |
| Bulletins litigieux à déduire (articles L 65 L 66 du code électoral)..... | 23 |
| Nombre de suffrages exprimés | 95 |
| Majorité absolue..... | 48 |

Ont obtenu :

Pour le canton de Buzancy : Jean-Pierre CORNEILLE : 94 voix ; Francis POTRON : 88 voix ; Christophe DION : 1 voix

Pour le canton du Chesne : Claude DEBOURCES : 92 voix ; Benoît SINGLIT : 93 voix

Pour le canton de Grandpré : Michel MEIS : 92 voix ; Ludovic PHILIPPE : 94 voix ; Hervé LAHOTTE : 1 voix

Pour le canton de Machault : Régine BRUSA : 94 voix ; Christophe MANCEAUX : 94 voix

Pour le canton de Monthois : Agnès MERCIER : 93 voix ; Gérard SOUDANT : 73 voix ; Thierry DEGLAIRE : 1 voix

Pour le canton de Vouziers : Tony BESANCON : 66 voix ; Béatrice FABRITIUS : 56 voix ; Olivier GODART : 65 voix

Pour la Ville de Vouziers : Claude ADAM : 83 voix ; Dominique CARPENTIER : 86 voix ; Dominique LAMY : 46 ; Patricia LESUEUR : 83 ; Françoise PAYEN : 73 voix

Sont donc proclamés membres du Bureau :

- Pour le canton de Buzancy : Jean-Pierre CORNEILLE et Francis POTRON
- Pour le canton du Chesne : Claude DEBOURCES et Benoît SINGLIT
- Pour le canton de Grandpré : Michel MEIS et Ludovic PHILIPPE

- Pour le canton de Machault : Régine BRUSA et Christophe MANCEAUX
- Pour le canton de Monthois : Agnès MERCIER et Gérard SOUDANT
- Pour le canton de Vouziers : Tony BESANCON et Olivier GODART
- Pour la Ville de Vouziers : Claude ADAM, Dominique CARPENTIER, Patricia LESUEUR, Françoise PAYEN

4. CREATION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL ET MISE EN PLACE

La composition et les règles de fonctionnement des commissions communautaires ne sont pas fixées statutairement. Néanmoins, elles ont vocation à figurer dans le règlement intérieur de la communauté de communes que l'organe délibérant, en vertu des articles L.2121-8 et L.5211-1 du CGCT, est dans l'obligation d'adopter dans un délai de six mois suivant son installation.

a) Définition des commissions communautaires : Intitulé et domaine d'intervention

Le Président propose au Conseil de Communauté d'instituer les commissions suivantes :

Libellé : FINANCES-CONTROLE DE GESTION-

Champ d'intervention : Elaboration budgétaire, suivi budgétaire et comptable, contrôle de gestion restreint au champ d'intervention de la Communauté de Communes

Principaux dossiers à traiter :

Chaque année, centralise les débats d'orientation budgétaire menés dans les autres commissions et remet d'éventuelles propositions d'arbitrage.

Elabore les budgets et en suit l'exécution tout au long des exercices comptables.

Suivi de la rétrospective et de la prospective financière de la Communauté de Communes, actualisées chaque année, à l'occasion des votes de comptes administratifs et des budgets.

Evaluation financière des politiques publiques portées par la Communauté de Communes grâce aux outils d'un contrôle de gestion à élaborer et mettre en œuvre par les services de la 2C2A. Ce contrôle budgétaire pourrait utilement être étendu à l'ensemble du bloc communal pour suivre la mise en œuvre du projet de territoire et de son pacte financier et fiscal, dans une recherche d'efficacité budgétaire des services publics proposés par le bloc communal.

Cette commission a toute légitimité également à travailler à l'élaboration d'un pacte financier et fiscal, ainsi qu'à ses conséquences éventuelles quant au rôle péréquateur que pourrait prendre la 2C2A.

La commission peut être amenée à apporter son analyse à tout dossier pouvant impacter les finances de la 2C2A, en prenant connaissance des plans de financement d'investissements communautaires autant que sur les aspects financiers des engagements pluriannuels que pourraient prendre la 2C2A avec l'ensemble de ses partenaires institutionnels ou associatifs.

En liaison avec :

Les travaux de la commission FINANCES se limitant aux compétences communautaires, ils méritent d'être agrégés avec les indicateurs communaux pour permettre :

- l'élaboration et le suivi d'un pacte financier et fiscal à débattre au sein de la CLECT dans le cadre d'un champ d'intervention étendu,

- l'élaboration et le suivi des indicateurs financiers retenus dans le cadre du schéma de mutualisation voté par la communauté de communes (à évoquer obligatoirement dans le cadre de chaque DOB),

Par ailleurs, thématique par nature transversale, la commission FINANCES travaille en liaison avec toutes les autres commissions. Ces dernières émettent des choix et préconisations que la commission FINANCES examine au strict plan financier notamment quant aux coûts induits.

Mutualisation possible avec d'autres territoires : NON

Libellé : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EMPLOI – FORMATION - INSERTION

Champ d'intervention : Tout dossier pouvant impacter les actions communautaires en faveur du développement économique sur le territoire ainsi que l'accès à l'emploi.

Principaux dossiers à traiter :

Création et commercialisation de zones d'activités, leur fonctionnement, leur entretien et leur sécurisation,

Création et commercialisation d'offres immobilières, en favorisant la centralisation d'information à destination de tout porteur de projet en recherche d'un site d'implantation bâti,

Proposition et suivi de dispositifs de soutien à l'activité économique (ORAC, autres dispositifs communautaires)

Proposition et suivi d'actions favorisant l'accès à l'emploi, la formation et l'insertion, notamment dans le cadre, par exemple, d'une maison de l'emploi,

En liaison avec :

Les travaux de cette commission s'effectuent en lien avec les autres collectivités compétentes en terme de développement économique, et notamment la Région, chef de file, de même qu'avec les partenaires institutionnels compétents en termes d'emploi.

Mutualisation possible avec d'autres territoires : OUI

Libellé : TRAVAUX - URBANISME

Champ d'intervention : Gros entretiens et réparations du patrimoine communautaire, travaux de voirie, ainsi que tout dossier relevant du droit du sol

Principaux dossiers à traiter :

Programmation et suivi des travaux d'entretien des bâtiments et éléments patrimoniaux de la Communauté. Les travaux de réalisation d'ouvrages affectés au fonctionnement d'un service public géré par une autre commission relèveront de cette commission ; la commission Travaux pouvant remettre un avis à titre de conseil.

La commission TRAVAUX intervient également sur la programmation et le suivi des travaux sous maîtrise d'ouvrage communautaire en collaboration avec les commissions concernées, de voirie dans le cadre de la compétence « Voirie Communautaire » mais également au titre d'une ingénierie territoriale mutualisée avec les communes (remplacement de l'ATESAT)

Elaboration d'un schéma de Cohérence Territoriale,

Préparation à l'éventuelle prise de compétence PLUi,

Elaboration, suivi et révision d'un PLUi,

Réflexions autour de la fiscalité de l'urbanisme, et de la politique communautaire Arbitrages éventuels sur des demandes de permis de construire

En liaison avec :

Cette commission peut être saisie par les autres commissions de toute question relative à des travaux à prévoir et à réaliser pour assurer le parfait entretien, la réparation des bâtiments communautaires affectés au fonctionnement des services publics communautaires

En lien également avec la commission environnement s'agissant des trames vertes et de la consommation des espaces naturels

Mutualisation possible avec d'autres territoires :

OUI dans le cadre de l'ingénierie « voirie »

OUI dans le cadre de l'élaboration d'un SCOT voire s'agissant d'un service d'instruction des permis de construire.

Libellé : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Champ d'intervention : Tout dossier impactant les grands axes d'aménagement du territoire.

Principaux dossiers à traiter :

Réflexion autour de l'élaboration d'un projet de territoire autour duquel communes et intercommunalités pourront être fédérées, et au sein duquel pourront être mises en œuvre les dispositions relevant du schéma des services adoptés en 2014.

Veille relative à l'évolution des services publics proposés sur notre territoire, RSP, Maison de Services au Public.

Etudes préparatoires à toute prise de compétence en relevant (stade de pré faisabilité).

Dossier relevant de la question du désenclavement du territoire : Numérique et accès au très haut débit, transport, infrastructures de transport.

Risques inondation au titre d'ouvrages éventuels à construire.

En liaison avec :

Certaines commissions pourront travailler en transversalité avec cette commission pour des dossiers spécifiques, aux grés des besoins.

Mutualisation possible avec d'autres territoires : OUI

Libellé : ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE, EOLIEN et DECHETS MENAGERS

Champ d'intervention : Tout dossier relevant de la collecte des déchets ménagers, de la protection de l'environnement, de la protection de la ressource en eau potable et de sa distribution, et du suivi du tissu agricole de notre territoire.

Principaux dossiers à traiter :

Suivi et évolution du service public de ramassage des déchets ménagers,

Suivi des Plans de Prévention des Risques Inondation

Actions de préservation de l'environnement, au titre de NATURA 2000, ou encore des actions de gestion des milieux aquatiques.

Actions visant le développement du tissu agricole de notre territoire, l'accompagnement des exploitants en partenariat avec les partenaires institutionnels tels que la chambre d'agriculture des Ardennes.

Suivi du développement éolien.

En liaison avec :

Certaines commissions pourront travailler en transversalité avec cette commission pour des dossiers spécifiques, aux grés des besoins.

Mutualisation possible avec d'autres territoires : OUI

Libellé : TOURISME ET COMMUNICATION

Champ d'intervention : Tout dossier relevant du développement touristique sur le territoire communautaire

Principaux dossiers à traiter :

Suivi de l'office de tourisme communautaire, convention-cadre et conventions annuelles de moyens,

Elaboration et suivi d'un schéma de développement touristique du territoire, notamment dans ses composantes relevant de la création et de la gestion de sites touristiques portés par l'intercommunalité, et dans le suivi des porteurs de projets privés

Réflexions autour de la fiscalité du tourisme et notamment la taxe de séjour,

En liaison avec :

La commission développement économique en termes de chiffre d'affaire généré par l'activité touristique sur le territoire

Mutualisation possible avec d'autres territoires : OUI dans le cadre de Sud Ardennes. De manière simplifiée par le conventionnement entre offices de tourisme permettant de rationaliser certaines charges de gestion, et pouvant aller jusqu'à la fusion des offices de tourisme.

Libellé : CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

Champ d'intervention : Tout dossier relevant des compétences « culture », « sport » et « soutiens aux associations »

Principaux dossiers à traiter :

Suivi de la DSP d'affermage de la piscine,

Traitement des actions de soutien à la vie associative, en adéquation avec l'intérêt communautaire définissant le champ d'intervention de l'intercommunalité dans le soutien aux actions associatives (soutien à l'organisation d'événementiels d'ampleur,...)

En liaison avec :

La commission tourisme dans le cadre de la valorisation touristique de l'offre sportive et culturelle.

Mutualisation possible avec d'autres territoires : OUI dans l'optique d'une complémentarité entre territoires « Sud Ardennes » plutôt qu'une concurrence

Monsieur POTRON demande pourquoi le règlement intérieur n'est pas voté avant.

Monsieur FORGET répond que le CGCT prévoit que le règlement intérieur soit voté dans les 6 mois suivant l'installation du Conseil Communautaire. Il apparaît plus cohérent de définir les modalités de fonctionnement avec le nouveau conseil qui seront ainsi intégrées au règlement plutôt que d'imposer des règles de fonctionnement qui ne seraient pas celles approuvées par la nouvelle mandature.

S'agissant des vice-Présidents, l'organe délibérant a fixé le nombre et les délégations sont du ressort du Président.

Les membres du conseil approuvent les intitulés et les domaines d'intervention, ci-dessus, à l'unanimité.

) Représentativité au sein des commissions

M. SIGNORET rappelle qu'il avait été antérieurement proposé au Conseil de Communauté qu'une règle de représentativité soit instaurée au sein de chaque commission communautaire comme suit :

- 2 représentants par canton,
- 3 représentants pour la ville de Vouziers

Toutefois, le Président souhaite que les commissions soient composées plus souples de manière à permettre à tout élu intéressé par une commission de s'y investir.

Il est rappelé que le Président de la Communauté de Communes est président de droit de chaque commission ou le vice-président ayant reçu délégation.

Monsieur MATHIAS fait part de la volonté des communes du canton du Chesne, dont la plupart ne possède qu'un conseiller, d'ouvrir les commissions également aux suppléants.

Monsieur SIGNORET indique laisser à chaque président de commission le soin de définir les règles internes à cette commission.

c) Désignation des membres des commissions communautaires

Monsieur FORGET présente la liste des candidatures réceptionnées à la 2C2A.

Le Président fait ensuite appel à candidature pour chaque commission.

Libellé : FINANCES-CONTROLE DE GESTION

Monsieur COLIN indique ne pas souhaiter pas être membre de cette commission.

| Nom | Commune | Cantons |
|------------------|-------------------|-----------|
| ADAM Claude | Vouziers | Vouziers |
| BEBIN Patrick | Sauville | Le Chesne |
| BESANCON Tony | Quatre Champs | Vouziers |
| BROYER Jean | Vouziers | Vouziers |
| CANNAUX Francis | Saint Juvin | Grandpré |
| COSSON Pauline | Vouziers | Vouziers |
| DEGLAIRE Thierry | Saint Morel | Monthois |
| DION Christophe | Thénorgues | Buzancy |
| FERON Patrice | Vouziers | Vouziers |
| GODART Olivier | Vrizey | Vouziers |
| LAHOTTE Hervé | Senuc | Grandpré |
| MERCIER Agnes | Savigny sur Aisne | Monthois |
| PIEROT Chantal | Machault | Machault |
| RENARD Damien | Mont Saint Rémy | Machault |

Libellé : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EMPLOI – FORMATION – INSERTION

| Nom | Commune | Cantons |
|--------------------|---------------|-----------|
| ADAM Claude | Vouziers | Vouziers |
| BEBIN Patrick | Sauville | Le Chesne |
| BESANCON Tony | Quatre Champs | Vouziers |
| BROUILLON Patrick | Grandpré | Grandpré |
| BROYER Jean | Vouziers | Vouziers |
| COLSON Dominique | Hauviné | Machault |
| COSSON Pauline | Vouziers | Vouziers |
| DUGARD Yann | Vouziers | Vouziers |
| GIRONDELOT Bernard | Sainte-Marie | Vouziers |
| LONGHAIS Christian | Dricourt | Machault |
| MEIS Michel | Termes | Grandpré |
| PAYEN Françoise | Vouziers | Vouziers |
| RICHELET Jean-Pol | Grivy-Loisy | Vouziers |
| SCHWEMMER Michaël | Vouziers | Vouziers |

Libellé : TRAVAUX – URBANISME

| Nom | Commune | Cantons |
|-------------------|------------------|----------|
| BAUDART Martine | Vouziers | Vouziers |
| BROUILLON Patrick | Grandpré | Grandpré |
| BROYER Jean | Vouziers | Vouziers |
| CHARTIER Thierry | Terron sur Aisne | Vouziers |
| DEMISSY Pierre | Chardeny | Machault |

| | | |
|-------------------|---------------------|-----------|
| GROSSELIN Jacques | Tourcelles-Chaumont | Machault |
| LAMY Dominique | Vouziers | Vouziers |
| MALVAUX André | Pauvres | Machault |
| MAS Raoul | Marcq | Grandpré |
| ROGER Magali | Vouziers | Vouziers |
| SCHWEMMER Michaël | Vouziers | Vouziers |
| SINGLIT Benoît | Le Chesne | Le Chesne |

Libellé : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

| Nom | Commune | Cantons |
|----------------------|------------------|-----------|
| BEBIN Patrick | Sauville | Le Chesne |
| BOIZET Guy | Buzancy | Buzancy |
| CANNAUX Francis | Saint Juvin | Grandpré |
| DION Christophe | Thénorgues | Buzancy |
| FABRITIUS Béatrice | Mars sous Bourcq | Vouziers |
| FERON Patrice | Vouziers | Vouziers |
| FLEURY Vincent | Monthois | Monthois |
| GOMEZ Jean Baptiste | Sommauthe | Buzancy |
| HUREAU Benoît | Machault | Machault |
| LAMY Dominique | Vouziers | Vouziers |
| MASLACH Marie-Odile | Le Chesne | Le Chesne |
| MASSON Jean-Philippe | Vouziers | Vouziers |
| MATHIAS Frédéric | Boult-aux-Bois | Le Chesne |
| PHILIPPE Ludovic | Châtel Chéhéry | Grandpré |
| PIEROT Chantal | Machault | Machault |
| POTRON Francis | Bar les Buzancy | Buzancy |
| RICHELET Jean-Pol | Grivy-Loisy | Vouziers |
| THOREL Dominique | Saint Pierremont | Buzancy |

Libellé : ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE, EOLIEN et DECHETS MENAGERS

| Nom | Commune | Cantons |
|-----------------------|-----------------------|-----------|
| BAUDART Martine | Vouziers | Vouziers |
| BOUILLON Mathieu | Bourcq | Vouziers |
| BROYER Jean | Vouziers | Vouziers |
| CORNEILLE Jean-Pierre | Landres Saint Georges | Buzancy |
| DANNEAUX Dominique | Cauroy | Machault |
| DEGLAIRE Gérard | Le Chesne | Le Chesne |

| | | |
|------------------------|-----------------------|-----------|
| ETIENNE Philippe | Bayonville | Buzancy |
| FOURCART Marie Hélène | Gdes Armoises | Le Chesne |
| HAULIN Bertrand | Saint Pierre à Arnes | Machault |
| JACQUET Ghislaine | Vouziers | Vouziers |
| LANTENOIS Jacques | Falaise | Vouziers |
| LAURENT CHAUVET Pierre | Champigneulles | Grandpré |
| MASSON Jean-Philippe | Vouziers | Vouziers |
| MERCIER Agnès | Savigny Sur Aisne | Monthois |
| LOUDIN Denis | Saint Clément à Arnes | Machault |
| PIERSON Florent | Sommerance | Grandpré |
| POTRON Francis | Bar les Buzancy | Buzancy |
| SOUDANT Xavier | Brécy Brières | Monthois |
| THIERION Vincent | Tailly | Buzancy |
| VALET Bruno | Tannay | Le Chesne |

Libellé : TOURISME ET COMMUNICATION

| Nom | Commune | Cantons |
|------------------------------|----------------|-----------|
| BARDIAUX François | Vouziers | Vouziers |
| BEGNY Agnès | Le Chesne | Le Chesne |
| BOUILLON Jacques | Liry | Monthois |
| CARPENTIER Dominique | Vouziers | Vouziers |
| CERRAJERO Eladio | Grand'Ham | Grandpré |
| COURVOISIER-CLEMENT Frédéric | Vouziers | Vouziers |
| DEVER Marie-Hélène | Olizy-Primat | Grandpré |
| LESUEUR Patricia | Vouziers | Vouziers |
| MATHIAS Frédéric | Boult aux Bois | Le Chesne |
| LOUDIN Hubert | Semide | Machault |
| PIC Jean Yves | Briquenay | Buzancy |
| RACOUR Patrick | Chevières | Grandpré |

Libellé : CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

| Nom | Commune | Cantons |
|----------------------|-----------------------|----------|
| ADIN Michel | Vandy | Vouziers |
| BARDIAUX François | Vouziers | Vouziers |
| CANIVENQ Roland | Toges | Vouziers |
| CARPENTIER Dominique | Vouziers | Vouziers |
| CARRE Joel | Harricourt | Buzancy |
| COLSON Gilles | Saint Etienne à Arnes | Machault |
| COURAULT Josette | Cornay | Grandpré |

| | | |
|------------------------------|-------------------|----------|
| COURVOISIER-CLEMENT Frédéric | Vouziers | Vouziers |
| JACQUET Ghislaine | Vouziers | Vouziers |
| LESUEUR Patricia | Vouziers | Vouziers |
| MALVAUX André | Pauvres | Machault |
| MERCIER Agnès | Savigny Sur Aisne | Monthois |
| MIELCAREK Christian | Ballay | Vouziers |
| PASSERA Karine | Vouziers | Vouziers |
| RAULIN Suzanne | Apremont sur Aire | Grandpré |

Les membres du conseil approuvent les candidatures au sein des différentes commissions conformément aux listes présentées, ci-dessus, à l'unanimité.

5. DESIGNATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Les articles 22 et 23 du décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics fixe la composition des commissions d'appel d'offres ainsi que le mode de scrutin.

Le Président rappelle que la commission est composée par le Président ou son représentant, par 5 membres titulaires et 5 suppléants élus par le conseil communautaire à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste

Le Conseil de Communauté approuve à l'unanime le vote de la commission d'appel d'offres à main levée conformément à l'article L 2121-21 du CGCT.

Monsieur SIGNORET précise que cette commission se réunit en général en cours de journée, il est donc nécessaire que les candidats puissent se libérer.

Il est proposé d'arrêter la liste comme suit :

| Membres titulaires | Membres suppléants |
|--------------------|------------------------------|
| GROSSELIN Jacques | MULLER Jean Claude |
| LAMY Dominique | MATHIAS Frédéric |
| FABRITIUS Béatrice | COURVOISIER-CLEMENT Frédéric |
| THOMAS Andrée | NOIRANT Louissette |
| MAS Raoul | CHARTIER Thierry |

Les membres du conseil désignent les membres de la commission d'appel d'offres comme présentée, ci-dessus, par 118 VOIX POUR ET DEUX ABSTENTIONS.

6. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA 2C2A AU SEIN DE DIFFERENTS ORGANISMES

Le conseil de communauté a désigné ses représentants auprès des organismes extérieurs suivants :

VALODEA : Au cours du dernier conseil de communauté, Messieurs SIGNORET et ETIENNE ont été désignés titulaires pour représenter la 2C2A au sein du comité syndical de Valodéa. Cependant, le vote aurait dû porter sur la désignation de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

En conséquence, il est de nouveau fait appel à candidatures.

Messieurs Claude ADAM, Philippe ETIENNE et Francis SIGNORET sont désignés membres titulaires et les suppléants désignés sont Messieurs Jean-Pierre CORNEILLE, Gérard DEGLAIRE et Frédéric MATHIAS.

CDEC (commission départementale d'équipements commerciaux) : Monsieur Yann DUGARD

Association Initiative Ardennes : Monsieur Jean-Pol RICHELET

Agence de développement économique de Champagne Ardenne - Cadev : Titulaire : Monsieur Yann DUGARD, suppléant : Monsieur Francis SIGNORET

Mission Locale Sud Ardennes : Monsieur Frédéric MATHIAS

FJEP : Titulaire : Monsieur Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; suppléant : Monsieur Francis POTRON

Association Les Tourelles : Titulaire : Monsieur Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; suppléant : Monsieur Dominique LAMY

Comité National d'Action Sociale : Monsieur Frédéric COURVOISIER-CLEMENT

Agence Régionale de l'Hospitalisation : Monsieur Frédéric MATHIAS

COMITE DEPARTEMENTAL DE PILOTAGE – RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE : Monsieur André MALVAUX

Association PNR : En attente.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT précise qu'une présentation sera faite devant le conseil de communauté avant de désigner des représentants.

Les membres du conseil approuvent les désignations comme présentées, ci-dessus, à l'unanimité.

7. DESIGNATION DES MEMBRES AU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME DE L'ARGONNE ARDENNAISE

Les statuts de l'office de tourisme de l'Argonne Ardennaise prévoient 12 sièges TITULAIRES et 12 sièges SUPPLEANTS pour la 2C2A au sein de son comité de direction.

Le Conseil de Communauté a donc délibéré sur la liste présentée, ci-dessous :

| Membres titulaires | Membres suppléants |
|-------------------------------------|---------------------------|
| COURVOISIER-CLEMENT Frédéric | RAULIN Suzanne |
| MASSON Jean-Philippe | BEGNY Agnes |
| CANIVENQ Roland | HAULIN Eric |
| LESUEUR Patricia | PAYEN Françoise |
| CARPENTIER Dominique | JACQUET Ghislaine |
| BOUILLON Jacques | ETIENNE Philippe |
| CARRE Joel | MEENS François |
| SIGNORET Francis | ROGER Magali |
| PIC Jean Yves | BEBIN Patrick |
| ADAM Claude | DEVER Marie Hélène |
| MATHIAS Frédéric | NOIRANT Louissette |
| FRANCART René | COURAULT Josette |

Les membres du conseil désignent les membres du comité de direction de l'OTAA conformément à la liste présentée, ci-dessus, à l'unanimité.

8. DELEGATIONS AU BUREAU

Suivant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10, il est proposé au Conseil de Communauté de déléguer au Bureau pour la durée du mandat les attributions suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du nouveau code des marchés publics, d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT et inférieur à 200 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Réaliser des emprunts destinés au financement des investissements, aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ainsi qu'aux avances de trésorerie dans les limites des montants prévus au budget annuel de la Communauté de Communes,
- Approuver les dossiers de consultation et les procédures de consultation inscrits au budget et engagés par l'organe délibérant,
- Fixer le montant des loyers des logements communaux réhabilités sous maîtrise d'ouvrage communautaire ainsi que toute révision et / ou modification de ces loyers et / ou dégrèvement exceptionnel
- Fixer l'ensemble de la tarification pratiquée au Parc Argonne Découverte,
- Fixer les tarifs pour toute autre manifestation organisée sur le territoire communautaire,
- Entamer toute négociation auprès de futurs vendeurs relative à l'achat d'immeubles jusqu'au stade du compromis de vente,

- Entamer toute négociation auprès de futurs acquéreurs relative à la vente de terrains jusqu'au stade du compromis de vente,
- Autoriser l'encaissement de chèques ou virements pour le compte de la 2C2A relatifs à des sponsorisations de manifestations touristiques et culturelles sur le territoire de la 2C2A,
- Autoriser la vente de petit matériel à des particuliers ainsi que l'encaissement du produit de cette vente,
- Autoriser la modification de la durée hebdomadaire de travail des agents de la collectivité, dans la limite des crédits inscrits au budget.
- Approuver les programmes pédagogiques du relais d'assistantes maternelles
- Approbation des conventions de moyens annuelles (type Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise, URCA, UCIA, Chambre d'Agriculture des Ardennes, ...) dans le respect des conventions-cadres approuvées par l'organe délibérant et dans la limite des crédits inscrits au budget.

M. FORGET précise que ces délégations sont identiques à celles de la mandature précédente avec l'ajout toutefois des deux dernières portant sur l'approbation des conventions de moyens annuelles et des programmes pédagogiques annuel
les du RAM ;

Les membres du conseil adoptent les délégations au Bureau comme présentées, ci-dessus, à l'unanimité.

9. FINANCES : MODIFICATION DE LA DELIBERATION CONCERNANT LA REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE

Le 20/01/2014, le Bureau a décidé de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne dans les conditions suivantes :

Montant du prêt : 2 000 000 euros

Durée du prêt : 20 ans

Taux du prêt : 3.88 %

Frais de dossier : 2 000 euros

Remboursement du capital constant

Périodicité: trimestrielle

Score Gissler: 1A

Cependant, cette délibération comporte une erreur et est modifiée comme suit :

Emprunt à contracter auprès de la caisse d'épargne dans les conditions suivantes :

Montant du prêt : 2 000 000 euros

Durée du prêt : 20 ans

Taux du prêt : 3.88 %

Frais de dossier : 2 000 euros

Remboursement constant des échéances

Périodicité: trimestrielle

Score Gissler: 1A

Les membres du conseil approuvent la modification de la délibération concernant la réalisation d'un emprunt pour la construction d'un centre aquatique comme présentée, ci-dessus, à l'unanimité.

10. MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PISCINE ET PLATE FORME BOIS

Dans le cadre de la reconstruction de la ligne très haute tension (THT) entre Charleville Mézières et Reims, un plan départemental de Projet dirigé par un comité départemental de pilotage permet aux communes et EPCI concernés de bénéficier de fonds pour leur investissement.

A ce titre, la 2C2A peut prétendre à des subventions pour ses projets de construction d'un centre aquatique et d'une plateforme bois à Grandpré.

En conséquence, il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président à solliciter des subventions au titre de ce dispositif et d'approuver les plans de financement figurant ci-après :

Modification du plan de financement Piscine :

Le dernier plan de financement approuvé par le conseil de communauté faisait apparaître les dépenses suivantes :

Plan de financement piscine communautaire

| | Plan de financement |
|--|---------------------|
| Total coût terrain | 431 873,34 |
| Acquisition terrains | 431 873,34 |
| Total archéologie | 22 500,00 |
| Taxe Archéologie Préventive | 22 500,00 |
| Total coût travaux | 6 418 316,30 |
| Ferme valeur sept 2011 actualisée mai 2013 | 5 663 694,00 |
| Option fond mobile | 171 139,00 |
| Provision pour hausse travaux à 5% | 291 741,65 |
| Imprévus | 291 741,65 |
| Total Autres travaux et etudes | 1 131 071,50 |
| AMO | 129 650,00 |
| Maitrise d'œuvre | 722 228,00 |
| OPC | 80 000,00 |
| SPS | 6 317,50 |
| Delaloi | 2 021,00 |

| | |
|---------------------------------|---------------------|
| Hydrogéotechnique | 8 000,00 |
| Raccordement EDF | 50 000,00 |
| Bureau de contrôle | 18 855,00 |
| Ingénierie environnementale | 110 000,00 |
| Publicité marchés publics | 4 000,00 |
| Total Autres charges | 56 000,00 |
| Rémunération candidats | 56 000,00 |
| Travaux connexes | 180 000,00 |
| Voiries et réseaux | 180 000,00 |
| A - TOTAL du projet (HT) | 8 239 761,14 |

Considérant les critères d'éligibilité des projets au titre du Plan d'Accompagnement de Projet, il est proposé de ne retenir comme volet de dépenses éligibles que les travaux relevant des lots présentant un aspect technique réel au titre de choix qualifiés de « développement durable », à savoir les dépenses suivantes (lignes colorées).

Ce dossier permet de cumuler près de 6 000 000 € de subventions. Il est cependant à noter que près de 3.5 millions d'euros ne sont pas attribués officiellement.

Monsieur MATHIAS souhaite savoir comment les lots éligibles ont été sélectionnés.

Monsieur FORGET répond que les services instructeurs se sont basés sur le caractère de développement durable des lots pour lesquels le maître d'œuvre a fourni un dossier technique.

Pour les autres lots, ce caractère ne peut être mis en avant.

| Lot | entreprise titulaire du lot | offre retenue | Lots impactés par le développement durable |
|--------------------------------|-----------------------------|------------------|--|
| Gros-Œuvre | MONTI | 1 480 007,16 € | NC |
| Charpente | CABROL SA | 340 340,96 € | 340 340,96 € |
| Couverture/Etanchéité | CABROL SA | 708 240,00 € | 708 240,00 € |
| Menuiseries extérieures | STEELGLASS | 336 923,12 € | 336 923,12 € |
| Menuiseries intérieures | BULCOURT AUBRY | 48 051,29 € | NC |
| Cloisons/Doublages/Fx-Plafonds | BULCOURT AUBRY | 123631,36 | NC |

| | | | | |
|------------------------------------|----------------------------|------------------------------|-----------------------|-------|
| Métallerie/Serrurerie | FRECHIN SA | 34 328,60 € | NC | |
| Résines/Revêtements de sol | ALLOUCHE | 364 514,60 € | NC | |
| Peintures | APE | 52 421,00 € | NC | |
| Equipements Piscine/Vestiaires | NAVIC | 119 347,00 € | NC | |
| Electricité Courants Forts/Faibles | COFELY INEO ENERSYS | 175 000,00 € | NC | |
| Plomberie/Sanitaires | THIRION | 247145,94 | NC | |
| Traitement d'eau | AQUATECH | 400 200,00 € | 400 200,00 € | |
| Chauffage/Ventilation | MISSEWARD | 565 000,00 € | 565 000,00 € | |
| VRD/Espaces verts | STP VENCE | 501 846,64 € | NC | |
| Plafond tendu | ESSENCIEL | 118 000,00 € | NC | |
| Contrôle d'accès | APPLICAM | 33 000,63 € | NC | |
| Façades bois | LEMPEREUR | 71 095,96 € | 71 095,96 € | |
| Sauna Hammam | SOMETHY | 45 318,32 € | NC | |
| Fond mobile | TECHNOX | 151 855,16 € | NC | |
| TOTAUX | | 5 916 267,74 € | 2 421 800,04 € | 40,9% |
| Etudes | | 1 131 071,50 € | 462 999,50 € | |
| Terrain | | 431 873,34 € | 176 785,59 € | |
| | | assiette éligible PAP | 3 061 585,13 € | |

Financements

| | | | |
|-----|------|--------------|-------|
| 25% | CG08 | 759 721,06 € | 24,8% |
| 27% | CRCA | 835 693,16 € | 27,3% |
| | PER | 350 000,00 € | 11,4% |
| 11% | CNDS | 341 874,48 € | 11,2% |
| | PAP | 600 000,00 € | 19,6% |
| | 2C2A | 174 296,43 € | 5,7% |

Les taux de subventionnement obtenus auprès des autres financeurs sont appliqués à la nouvelle assiette éligible et 600 000 € sont donc sollicités sur le PAP.

Le nouveau plan de financement devient alors :

| | |
|--|---------------------|
| Total coût terrain | 431 873,34 |
| Acquisition terrains | 431 873,34 |
| Total archéologie | 22 500,00 |
| Taxe Archéologie Préventive | 22 500,00 |
| Total coût travaux | 6 418 316,30 |
| Ferme valeur sept 2011 actualisée mai 2013 | 5 663 694,00 |
| Option fond mobile | 171 139,00 |
| Provision pour hausse travaux à 5% | 291 741,65 |
| Imprévus | 291 741,65 |
| Total Autres travaux et études | 1 131 071,50 |
| AMO | 129 650,00 |
| Maitrise d'œuvre | 722 228,00 |
| OPC | 80 000,00 |
| SPS | 6 317,50 |
| Delaloi | 2 021,00 |
| Hydrogéotechnique | 8 000,00 |
| Raccordement EDF | 50 000,00 |
| Bureau de contrôle | 18 855,00 |
| Ingénierie environnementale | 110 000,00 |
| Publicité marchés publics | 4 000,00 |
| Total Autres charges | 56 000,00 |
| Rémunération candidats | 56 000,00 |
| Travaux connexes | 180 000,00 |
| Voiries et réseaux | 180 000,00 |
| A - TOTAL du projet (HT) | 8 239 761,14 |
| Subvention Conseil Régional | 2 200 000,00 |
| Convention d'équipement régional structurant | 800 000,00 |
| Convention d'aménagement pays 2010 | 1 000 000,00 |

| | |
|-----------------------------------|---------------------|
| Convention 2013-2015 | 400 000,00 |
| Subvention CNDS | 900 000,00 |
| CNDS | 900 000,00 |
| Subvention Conseil Général | 2 000 000,00 |
| CG (200 000 € sur 10 ans) | 2 000 000,00 |
| Subvention Etat | 350 000,00 |
| PER | 350 000,00 |
| Autre financement : PAP | 600 000,00 |
| PAP | 600 000,00 |
| Total subventions | 6 050 000,00 |
| Coût total pour la 2C2A | 2 189 761,14 |

M. LAHOTTE se demande si la 2C2A aura l'ensemble des positionnements des financeurs en 2014 ? Les travaux seront-ils commencés sans avoir toutes les certitudes de financement ?

Monsieur SIGNORET répond que pour les subventions CNDS et PAP, la 2C2A n'a pas d'autorisation à commencer les travaux puisque ces aides n'ont pas été prévues initialement. Il s'agit là d'effets d'opportunités.

Dans l'hypothèse où ces deux subventions n'étaient pas attribuées, l'autofinancement sera mobilisé.

Concernant la subvention départementale et bien qu'aucun engagement écrit ne soit obtenu, le Président est confiant dans la mesure où cette règle est appliquée à l'ensemble des projets ardennais.

Monsieur CARRE s'interroge sur le maintien sur 10 ans de cet engagement compte tenu de la réforme territoriale.

Monsieur SIGNORET estime ce questionnement judicieux rappelant qu'en général, les collectivités qui obtiennent des compétences par transfert, récupèrent aussi les engagements pris postérieurement.

Modification du plan de financement Plateforme bois

M. FORGET présente le plan de financement modifié pour tenir compte de la subvention sollicitée auprès du PAP :

| INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS | Montant HT |
|--------------------------------------|-------------------|
| Etudes-ALE Eurowood | 3 000,00 € |

| | | | |
|--|---|---------------------|------------------|
| Réalisation de la plateforme | Terrassement et voiries | 115 186,50 € | |
| | Gros œuvre | 86 042,00 € | |
| | Couverture et bardage | 156 900,00 € | |
| | Frais d'études et divers (architecte, contrôle technique, étude de sol, géomètre...) | 10 000,00 € | |
| Matériels de broyage | | 0,00 € | |
| TOTAL INVESTISSEMENT PREVISIONNEL | | 371 128,50 € | |
| | | | |
| FINANCEMENT PREVISIONNEL | | Montant | Part en % |
| Fonds FREC (ADEME/Région) | | 139 998,00 € | 37,72% |
| Etat PER | | 97 347,01 € | 26,23% |
| Fonds RTE au titre du PAP | | 74 447,24 € | 20,06% |
| 2C2A | | 59 336,25 € | 15,99% |

Monsieur CORNEILLE indique que 20% de subvention ne se refuse bien évidemment pas mais rappelle les propos qu'il a toujours tenus au cours des précédents conseils soit ses craintes quant aux difficultés de faire fonctionner cette plate-forme de manière optimale.

Monsieur MATHIAS rappelle qu'à l'heure actuelle la plateforme n'est pas encore construite mais qu'il est nécessaire d'établir des plans de financement.

Monsieur FORGET ajoute qu'ENERCOOP se positionne comme exploitant de cette plateforme. Se posent aussi des questions sur la commercialisation en plus de celles portant sur l'approvisionnement.

Les membres du conseil approuvent la modification des plans de financement du centre aquatique et de la plateforme bois comme présentés, ci-avant, à l'unanimité, moins 1 abstention.

11. AUTORISATION DE DEPOT DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ANAH POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL

L'Etat, au travers de l'ANAH, a ouvert une ligne budgétaire permettant aux collectivités ayant recruté un ambassadeur de l'efficacité énergétique de bénéficier d'une subvention maximale de 5 000 euros.

La demande unique permet de financer le matériel suivant :

- un ordinateur portable ou une tablette
- un wattmètre
- un débitmètre
- un thermomètre de réfrigérateur
- un thermo-hygromètre
- une pince multiprise
- une paire de ciseaux coupe-tout
- une rallonge électrique
- une calculatrice
- un mètre

Aussi, il est proposé au conseil de communauté d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'achat de matériel nécessaire à ces fonctions en laissant le soin au Président de définir le matériel à acheter puisqu'il est envisagé de mutualiser avec les territoires voisins pour l'achat de matériel.

Les membres du conseil autorisent le dépôt de demande de subvention auprès de l'ANAH pour l'acquisition de matériel, à l'unanimité en laissant au Président le soin de définir la liste du matériel concerné.

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté accepte l'ajout du point suivant :

- Délégation au Président

Considérant les perspectives de commercialisation des parcelles situées sur les zones d'activités communautaires, à Vouziers au profit de la société FEGE, Monsieur SIGNORET indique qu'il doit être autorisé à signer l'acte de vente.

C'est pourquoi, il est proposé de donner délégation au Président pour l'engagement de la commercialisation des parcelles des ZAC conformément aux tarifs votés, la signature des compromis et actes de vente.

Les membres du conseil APPROUVENT à l'unanimité la délégation présentée ci-avant.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Monsieur CORNEILLE indique qu'il avait été évoqué, lors du précédent mandat, la mise en place du vote électronique. Qu'en est-il de cette réflexion ?
Monsieur SIGNORET n'est pas défavorable au vote électronique à condition que le vote soit fléché. Il souhaite que chaque délégué assume son vote.
Monsieur MATHIAS précise que la communauté de communes du Saulnois en Moselle possède un système de vote électronique depuis 2010. Il est donc possible de se rapprocher de cette collectivité pour avoir des renseignements.
- ✓ Monsieur POTRON souhaiterait avoir des précisions quant à la démission de Monsieur COLIN.
Parole est laissée à Monsieur COLIN qui répond que cette démission sanctionne une série de désaccords avec le Président.

Monsieur SIGNORET indique qu'il a fait le choix de créer une nouvelle commission consacrée à la culture, au sport et à la vie associative. La commission Finances a des travaux importants à mener au cours de cette mandature comme la définition d'un pacte

financier et fiscal et les travaux de la CLECT par exemple. En agissant ainsi, il ne pensait pas que le travail fait auprès des associations puisse être mis en balance vis-à-vis de telles nouvelles missions.

Le Président fait part de son regret quant à la décision de M. COLIN.

Monsieur POTRON se demande pourquoi le choix a été fait également de proposer un Vice-Président issu de la ville de Vouziers qui porte à 3 le nombre de VP sur le canton de Vouziers.

Monsieur SIGNORET indique que ce choix a pour objectif de récompenser le travail d'un élu durant la dernière mandature.

Monsieur FORGET précise que le sens de chaque délibération a été voté lors du conseil d'installation ; il a été voté 7 sièges de Vice-Présidents. La logique a été de caler au plus près du mandat précédent. Aucune délibération ne fixe les Vice-Président aux cantons.

Monsieur POTRON ajoute que cela n'a pas été décidé par le conseil de communauté mais par le Président.

Monsieur SIGNORET rappelle que le vote a été effectué par le conseil sur la base des candidatures enregistrées, soit celle unique de M. Courvoisier.

- ✓ Monsieur MATHIAS attire l'attention de l'assemblée sur la fermeture prévisionnelle de quatre écoles du territoire. Il estime que le conseil communautaire a un rôle à jouer, une parole à donner vis-à-vis de cela.

Monsieur SIGNORET indique être tout à fait d'accord avec Monsieur MATHIAS et demande à la commission Aménagement du Territoire d'y travailler afin d'établir une motion à proposer en conseil de communauté.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT ajoute qu'il faut étudier au cas par cas et ne pas faire une motion globale sans demander l'avis des élus.

- ✓ Monsieur MATHIAS demande que l'assemblée soit installée en hémicycle, ce qui permettrait aux élus de se voir plus aisément.
Monsieur SIGNORET répond que cette disposition sera étudiée.

- ✓ Mme BROUILLON demande si les conseils de communauté peuvent être programmés à 20h00.

Monsieur SIGNORET répond que l'horaire des conseils communautaires sera étudié en réunion de Bureau.

Plus aucune question n'étant posée, M. SIGNORET lève la séance à 21h50.

Fait à Vouziers, le 26 mai 2014

Le Président,

Francis SIGNORET



Le Secrétaire de Séance,

Raoul MAS